

## L'agriculture biodynamique

### L'agriculture biodynamique se donne pour but de :

- › soigner la terre, préserver et accroître la fertilité des sols,
- › produire une alimentation saine qui nourrisse le corps, l'âme et l'esprit des êtres humains,
- › régénérer et façonner les paysages, développer l'approche du vivant,
- › ouvrir de nouvelles perspectives sociales sur les fermes comme dans les liens producteurs et consommateurs.

### Pratiques spécifiques de l'agriculture biodynamique :

- › la recherche de l'équilibre entre le végétal, l'animal et la présence de l'homme en favorisant la diversité des cultures et des paysages,
- › la recherche de l'autonomie en ce qui concerne les intrants (fourrages, semences, fumure, etc.) et la consommation d'énergie,
- › l'utilisation de préparations biodynamiques, de tisanes et de compost spécifiques,
- › la prise en compte des lois de la nature et des influences de la périphérie cosmique (lune, soleil, planètes, etc.).

Les fondements de l'agriculture biodynamique ont été donnés par le scientifique et philosophe autrichien Rudolf STEINER en juin 1924.

**Crédit d'impôt pour les agriculteurs :** en participant à cette formation, vous pourrez bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de la formation des chefs d'entreprise. Calcul du crédit d'impôt = nombre d'heures passées en formation X taux horaire du SMIC (soit 130 € environ pour 14h de formation). Le crédit d'impôt est plafonné à **40 heures de formation** par année civile.

3 formations suivies\*,  
LA 4<sup>e</sup> À MOITIÉ PRIX !

\* dans les 12 mois



## INFOS PRATIQUES

### Le lieu

Domaine Jean-Claude RATEAU  
26 route de Bouze  
21200 BEAUNE

*En fonction du nombre de participants,  
la salle peut changer.*

### Repas

Repas tiré du sac, mets et vins partagés  
selon ce que chacun aura apporté.

### Contact local

Agnès Mathé (GEST)  
06 03 63 10 07

### Responsable de stage et inscription :

Hélène Salvador  
MABD

03 89 23 37 68  
h.salvador@bio-dynamie.org

Cette formation est organisée par le  
**Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamique (MABD)**

Pôle Formation  
5 Place de la Gare 68000 COLMAR  
www.bio-dynamie.org

En partenariat avec le GEST



N° de déclaration d'enregistrement de formation  
professionnelle : 42680121868



FORMATION  
VITICULTURE

COMPRENDRE ET GÉRER LES  
ENGRAIS VERTS EN VITICULTURE  
BIODYNAMIQUE



En Côte-d'Or, à  
Beaune (21200)

Les mercredi 20 et  
jeudi 21 janvier 2021

# COMPRENDRE ET GÉRER LES ENGRAIS VERTS EN VITICULTURE BIODYNAMIQUE



## Objectifs :

Comprendre le végétal, en tant qu'être vivant en lien avec son environnement. Acquérir une méthode pour approfondir la connaissance des plantes, notamment des engrais verts.

Corréler les pratiques biodynamiques et agronomiques avec les connaissances botaniques.

Maintenir ses vignes en bonne santé grâce à la bonne gestion des engrais verts et à l'utilisation des préparations biodynamiques. Faire les bons choix et améliorer ses pratiques.

## Pré-requis:

Avoir des connaissances de base en biodynamie.

**LE PROGRAMME** - 14 heures de formation

**Mercredi 20 janvier** - 9h30-18h00

## Ce que disent les plantes qui poussent dans mes vignes

- › Rappel des principes de la biodynamie : travailler avec la nature
- › Principes d'observation sensible des plantes
- › La plante, reflet de son milieu, reflet de son espèce
- › Ce que les plantes apportent, au niveau physique, biologique, chimique, par leur spécificité
- › Compréhension et connaissance des principales plantes bio-indicatrices en viticulture
- › Les grandes familles d'engrais vert : graminées, crucifères, légumineuses, autres
- › Lien avec le Cours aux Agriculteurs en particulier le lien entre les éléments : S, N, C, et la plante
- › Exercices d'observation des plantes sur terrain

**Jeudi 21 janvier**

**Horaires 9h00-17h30**

## Utiliser les plantes pour équilibrer et vitaliser mon sol

- › Retour sur les acquis de la veille
- › A partir de la connaissance des plantes et de notre sol, comment gérer les engrais verts sur mon domaine ?
- › Pourquoi des engrais verts ? Ou enherbement ?
- › Couvrir la terre de végétation
- › Changement climatique : quelles conséquences ?
- › L'emploi des préparations biodynamiques et leur complémentarité
- › Observations sur le terrain et mise en pratique
- › Exercice de mise en situation à partir des problématiques rencontrées sur son domaine et des apports de la journée
- › Perspectives : pistes à tester avec l'emploi d'autres plantes comme les aromatiques
- › Bilan, temps d'échange et d'évaluation.

## Le formateur

**Jean-Michel Florin**, botaniste, co-directeur de la section d'agriculture du Goethéanum et formateur du MABD.



## BULLETIN D'INSCRIPTION

21 - Engrais verts

Les 20-21 janvier 2021

40 € pour les agriculteurs finançables par le VIVEA.

Date de naissance : .....

210 € pour les salariés agricoles pris en charge par le fond de formation OCAPAT. Demande individuelle à faire pour la prise en charge de vos frais de formation et de votre salaire. Documents fournis sur demande.

110 € pour les particuliers - chèques vacances acceptés.

*Le coût ne doit pas être un obstacle à votre participation.*

+ 22 € Adhésion 2021 obligatoire (pour les non-adhérents)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse de facturation : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : .....

Mail : .....

En m'inscrivant à cette formation j'accepte [les conditions générales de services du MABD](#) en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

**Votre bulletin est à retourner avant le 04/01/2021 à :**

MABD Pôle Formation - Hélène Salvador  
5 place de la Gare - 68000 Colmar  
h.salvador@bio-dynamie.org

**Règlement par chèque** à l'ordre du MABD ou par **virement** :  
IBAN : FR76 3008 7332 0000 0195 5320 120 - BIC : CMCIFRPP  
Lors du virement indiquez bien votre Nom Prénom et la référence «**formation HS - 21 engrais verts**».

Votre inscription sera prise en compte dès réception de votre bulletin et règlement. Un mail de confirmation avec les informations pratiques vous parviendra quelques jours avant la formation. Un support de formation sera remis à chaque participant ainsi qu'une facture acquittée valant attestation.